



Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa  
200, rue Kent  
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Vendredi le 11 janvier 2019

### **ADDENDA n° 3**

Objet : **Invitation à soumissionner n° FP802-180201**

Titre : **Conception, fabrication et installation d'une tour radar autoportante**

Lieux des travaux: **Robin Hood Bay (St. Jean), Terre-Neuve-et-Labrador**

Date de clôture : **Vendredi le 18 janvier 2019 @ 14 h 00 (HNE)**

Madame, Monsieur,

À la suite de l'invitation susmentionnée à soumissionner, cet **addenda numéro 3** est pour informer les soumissionnaires éventuels des modifications et/ou les questions et réponses à date:

1. **CHANGEMENT A LA DATE DE CLÔTURE :**

1. **S'il vous plaît supprimer :**

Date de clôture: Mercredi le 16 janvier 2019 @ 14 h 00 HNE

**S'il vous plaît insérer:**

Date de clôture : Vendredi le 18 janvier 2019 @ 14 h 00 HNE

2. **QUESTIONS/RÉPONSES**

**Question 8. Quand les plans du socle du radar seront-ils accessibles? Cela a des conséquences évidentes pour le montage sur le dessus de la plate-forme et augmentera le poids d'acier de la tour. Cela pourrait également avoir des incidences pour la manière dont la plate-forme est montée au sommet de la structure.**

Réponse 8 : La conception de la plate-forme de montage doit permettre un accès pour l'entretien futur. Les plans du radar et du socle ne sont pas accessibles. La conception doit



s'appuyer sur les modèles actuels du propriétaire : CHL (Christiaan Huygens Laboratorium) - modèle SGX38.0H21-IC2 et le rotateur est le modèle ST2. Les soumissionnaires sont priés de consulter l'addenda ci-dessous.

**Question 9 : Dans le cahier des charges, vous indiquez la conception d'une échelle de transmission capable d'accueillir dix (10) lignes de transmission. La charge de la tour et la conception de l'échelle changeront radicalement en fonction du type. La charge éolienne réagira différemment à la taille des lignes et les lignes de différentes tailles nécessitent un soutien différent. Une ligne AVA5 n'aura pas besoin de soutiens plus rapprochés qu'une ligne CAT5E ou LMR400 par exemple. Pouvons-nous obtenir la confirmation du nombre de lignes de transmission prévues, car nous devons fixer le prix des trousseaux de mise à la terre, des trousseaux de soutien des lignes de transmission et plus. Il y a une grande différence de charge de tour en fonction de la taille des lignes et des dimensions du pont de guide d'ondes. Pouvez-vous confirmer que la GCC fournira toutes les lignes de transmission requises pour le site?**

Réponse 9 : Le propriétaire doit fournir et installer toutes les lignes de transmission requises. Les lignes de transmission que le propriétaire doit fournir sont des lignes de transport et des lignes de transmission elliptiques (EW85 ou EW90). L'entrepreneur doit fournir et installer un pont de guide d'onde et des supports de ligne pour que le propriétaire puisse installer d'autres lignes de transmission à l'avenir. Les soumissionnaires sont priés de consulter l'addenda ci-dessous.

**Question 10 : Le cahier des charges prévoit l'installation de feux d'obstacle au sommet de la structure. Étant donné qu'il s'agit d'une tour carrée, devrions-nous envisager plusieurs ensembles de feux pour assurer une couverture à 360 degrés?**

Réponse 10 : Il a été déterminé que des feux ne sont pas nécessaires selon Transports Canada. Les soumissionnaires sont priés de consulter l'addenda ci-dessous.

**Question 11 : Le cahier des charges stipule des feux mais ne mentionne pas « l'obligation de peindre ». Faut-il peindre la structure? Il y a des spécifications sur la façon de peindre et de galvaniser la structure, mais rien ne dit qu'elle doit être peinte. D'autre part, a-t-on présenté une demande au responsable pour déterminer si la peinture ou l'éclairage est une exigence du point de vue de Transports Canada ou s'il s'agit d'une exigence de la Garde côtière? Nous sommes d'avis que la baie Robin Hood pourrait en avoir besoin puisqu'elle se trouve sans doute sur une route VFR.**

Réponse 11 : Il a été déterminé qu'il n'est pas nécessaire de peindre selon Transports Canada.

**Question 12 : Sans les spécifications du radar, il est difficile de fournir une véritable analyse structurale. Est-il possible de connaître le modèle du radar et celui du socle afin de mieux évaluer les besoins?**



Réponse 12 : Veuillez vous reporter à la réponse 8.

**Question 13 : En ce qui concerne le raccordement électrique, nous supposons que la GCC fournira le courant électrique jusqu'à l'abri au besoin. Dans le cas de la baie Robin Hood, l'abri est alimenté en électricité. Vous attendez-vous simplement à ce que nous fournissions les services d'un électricien pour le raccordement interne aux services?**

Réponse 13 : Le propriétaire doit installer les lignes de transmission, donc l'entrepreneur n'est pas tenu d'offrir les services d'un électricien pour le raccordement au service.

**Question 14 : Le cahier des charges précise qu'il convient d'envisager 30 m supplémentaires de câblage d'éclairage dans le pont de guide d'ondes. Par exemple, l'emplacement proposé à la baie Robin Hood se trouve à 45 mètres de la structure la plus proche, là où nous pourrions passer le câblage dans le pont de guide d'ondes actuel. Il y a ensuite 18 m trajet, sans compter la taille du bâtiment comme tel. Si un nouveau pont est nécessaire, il devra également permettre le passage des véhicules en dessous à un endroit donné. Ces besoins doivent être connus afin de pouvoir déterminer le coût de cet élément coûteux.**

Réponse 14 : Il a été déterminé que des feux ne sont pas nécessaires pour cette tour selon Transports Canada.

**Question 15 : En ce qui concerne le pont de guide d'ondes, la conception doit tenir compte des charges futures et initiales en fonction du barème des travaux concernant les câbles de transmission. Cet élément n'est pas indiqué. S'il était possible de préciser la taille des dix (10) lignes attendues, il suffirait de planifier cet élément.**

Réponse 15 : Veuillez vous reporter à la réponse 9.

**Question 16 : Nous connaissons d'autres sites radar de la GCC qui où d'autres types d'antennes sont installées. Avez-vous une surcharge déterminée dont vous voulez tenir compte dans la conception? L'ajout de liaisons terrestres hertziennes ou d'une antenne VHF à l'avenir pourrait se révéler coûteux si cette possibilité n'est pas envisagée dès le départ. Dans l'hypothèse de dix (10) lignes de transmission, nous supposerions que vous prévoyez plus de capacité que le seul radar.**

Réponse 16 : Aucune autre antenne ne sera installée sur cette tour.

**Question 17 : Pouvez-vous préciser les dimensions de la clôture dont vous avez besoin? Par exemple, si la baie Robin Hood compte une seule tour, installerait-on une clôture seulement autour de cette tour? Dans ce cas, l'ensemble des tours est clôturé, ainsi il serait inutile de clôturer chaque tour. Veuillez confirmer.**



Réponse 17 : Oui, une clôture est nécessaire pour cette tour afin d'empêcher l'accès aux escaliers de la tour. Veuillez prévoir un dégagement de 10 pieds entre la base de la tour et la clôture.

**Question 18 : Pouvez-vous confirmer qu'à la baie Robin Hood, le coût de la préparation du sous-sol est assumé par la GCC?**

Réponse 18 : Oui, le coût de la préparation du sous-sol sera assumé par la GCC.

**Question 19 : Le cahier des charges indique que nous sommes responsables de l'expédition du matériel fourni par la GCC. Où se trouve le matériel? D'où devons-nous l'expédier? Combien y a-t-il d'équipement et quel en est le poids?**

Réponse 19 : Les soumissionnaires sont priés de consulter la section 01 61 00, clause 1.12.2. Le propriétaire n'est tenu de fournir aucun matériel.

**Question 20 : Veuillez confirmer que la conception du socle du radar est exclue de la portée des travaux.**

Réponse 20 : La conception, la fourniture et l'installation du socle du radar ne font pas partie de ce contrat. Le propriétaire s'en occupera à une date ultérieure.

**Question 21 : Veuillez confirmer si l'installation du socle du radar est incluse dans la portée des travaux? Si oui, pouvez-vous fournir les dimensions et le poids approximatifs?**

Réponse 21 : Les soumissionnaires sont priés de se reporter à la réponse 20.

**Question 22 : Veuillez confirmer si l'installation de l'antenne radar sera incluse dans la portée des travaux? Si oui, pouvez-vous nous dire si l'antenne radar sera disponible au moment de l'érection de la tour? Pouvez-vous également confirmer si l'antenne radar sera la seule antenne installée sur la nouvelle tour?**

Réponse 22 : La fourniture et l'installation de l'antenne radar ne font pas partie de ce contrat. Le propriétaire s'en occupera à une date ultérieure. Les soumissionnaires sont priés de se reporter également à la réponse 16.

**Question 23 : Pouvez-vous nous dire combien de lignes de transmission doivent être installées? Devons-nous également alimenter la nouvelle antenne radar dans une certaine mesure?**

Réponse 23 : Les soumissionnaires sont priés de se reporter à la réponse 9.



**Question 24 : Pouvez-vous confirmer si le feu d'obstacle rouge standard sera approuvé aux fins d'installation au sommet de la tour?**

Réponse 24 : Les soumissionnaires sont priés de se reporter à la réponse 14.

**Question 25 : Pouvez-vous confirmer que le sol indigène déjà sur le site peut être utilisé comme matériau de remblayage?**

Réponse 25 : Non, le sol existant sur le site ne doit pas être utilisé pour le remblayage.

**Question 26 : Les documents d'appel d'offres ne fournissent pas d'information sur la hauteur de la clôture d'enceinte requise ni sur la taille ou le type de barrière requis. Des fils barbelés sont-ils requis? Pouvez-vous fournir cette information?**

Réponse 26 : La hauteur type d'une clôture est de 8 pieds. Il n'est pas nécessaire d'utiliser du fil barbelé. Les soumissionnaires sont priés de se reporter à l'annexe F des Spécifications pour plus de détails sur la clôture.

**Question 27 : Où la tour doit-elle être située?**

Réponse 27 : Un nouvel emplacement a été proposé en raison de la découverte de services publics enfouis à l'emplacement original. Le nouvel emplacement est situé à environ 47°36'42.3"N 52°40'09.2"O

**Question 28 : Y a-t-il suffisamment d'espace pour entreposer des sections de la tour pendant la construction?**

Réponse 28 : Oui, il y a suffisamment d'espace pour l'entreposage près du nouvel emplacement, mais il faudra assurer la coordination avec le représentant de la Garde côtière.

**Question 29 : Un rapport géotechnique sera-t-il produit pour le nouvel emplacement proposé?**

Réponse 29 : Oui, une enquête géotechnique mise à jour sera effectuée, mais pas avant la clôture de l'appel d'offres. Les soumissionnaires sont priés de continuer à consulter le rapport géotechnique original, car on ne s'attend pas à ce qu'il y ait des changements importants.

\*\*\*\*\*

## **MODIFICATION NO.2 A LA DEMANDE D'APPEL D'OFFRE**

### **A. REVISIONS AU DEVIS TECHNIQUE**

- I. Dans le cahier des charges, section 26 55 36 :



- i. Supprimer la section 26 55 36
- II. Dans le cahier des charges, section 13 36 13,
- i. Supprimer la clause 2.2.3 et la remplacer par la nouvelle clause 2.2.3 comme suit :
    - a. Supports de ligne de transmission – Des supports de ligne doivent être fournis et installés pour soutenir les lignes de transmission le long de la hauteur de la tour, selon le besoin. Toutes les lignes de transmission doivent être fournies et installées par le propriétaire. L'emplacement des lignes de transmission sera présenté au représentant ministériel aux fins d'approbation.
  - ii. Supprimer la clause 3.6.
- III. Dans le cahier des charges, section 01 11 00
- i. Supprimer la clause 1.3.3.6 et la remplacer par la nouvelle clause 1.3.3.6 comme suit :
    - a. La tour doit être conçue pour soutenir l'antenne radar actuelle du propriétaire: CHL (Christiaan Huygens Laboratorium) - modèle SGX38.0H21-IC2 et le rotateur est le modèle ST2. Voir l'annexe G : Manuel sur les antennes radar actuelles.
  - ii. Supprimer la clause 1.3.3.7.
  - iii. Supprimer la clause 1.3.3.9.
  - iv. Supprimer la clause 1.3.3.10 et la remplacer par la nouvelle clause 1.3.3.10 comme suit :
    - a. Conception et fourniture d'une échelle de transmission pour accueillir cinq (5) lignes de transmission. Le positionnement sur la tour est assujéti à l'approbation du représentant ministériel.
- IV. Dans le cahier des charges, ajouter l'annexe ci-jointe :
- i. Ajoute l'annexe G : Manuel sur les antennes radar actuelles.

**Toutes autres conditions générales de cette appel d'offre demeurent les mêmes.**



Cordialement,

**Larry Hotte**

**Consultant d'approvisionnement et de contrats**

**Services du matériel et des acquisitions d'Ottawa**

**Pêches et Océans Canada**

**200 rue Kent, 9<sup>ième</sup> étage, Poste 9N087A**

**Ottawa, ON K1A 0E6**

**Téléphone: (613) 791-8039**

**Courriel: [Laurent.Hotte@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Laurent.Hotte@dfo-mpo.gc.ca)**